

ULTRA VIRES, résolution autorisant réservoir privé dans un chemin.....	417
"      " Règlement imposant taxe de commerce.....	582.6

## U

USINES :— Voir Améliorations.	
"      " A gaz, réglementation des.....	649
USUFRUIT :— Voir propriétaire.	
USUFRUITIER, est qualifié comme conseiller.....	283.6
"      " ne peut être estimateur.....	374.2

## V

VACANCE D'UNE CHARGE MUNICIPALE, quand remplie .....	101, 184, 339
"      " De la charge du préfet.....	249
"      " conseiller.....	337
"      " par abandon de domicile.....	283.1
"      " Quand empêche conseiller de siéger.....	337.1
"      " Ne peut être déclarée sans avis au conseiller.....	337.2
"      " Ne dérange pas le reste du conseil.....	338
"      " Ne peut être remplie par les électeurs.....	339.2
"      " Si le conseil refuse de remplir.....	340
"      " Laisse au moins que quatre conseillers en charge.....	341
"      " De la charge du maire.....	342 à 344
VALEUR :— Voir Evaluation.	
"      " Des immeubles dans les villages.....	942a
VAPEUR, Manufactures mues par la .....	648
VENTE des animaux mis en fourrière.....	431 et suiv.
"      " Au rabais des travaux de voirie.....	787, 828, 886
"      " Des effets mobiliers pour taxes.....	599, 963 à 968
"      " DES TERRAINS pour taxes.....	998 à 1025
"      " Le secrétaire prépare et fait publier liste de ces terrains.....	998, 999
"      " Comment arrêter annonces illégales.....	999.1
"      " Vente des terrains.....	1000, 1001, 1002, 1019.6
"      " Responsabilité de la corporation du comté.....	1000
"      " Le secrétaire-trésorier du comté ne peut être adjudicataire .....	1001.1, 1019.8
"      " Frais et honoraires sur.....	1001a
"      " L'adjudicataire doit payer de suite.....	1002, 1003, 1005
"      " Ajournement de la vente.....	1003
"      " Reçoit certificat de l'adjudication.....	1004
"      " Avis au conseil local et au régistrateur.....	1006
"      " Après deux ans, adjudicataire est propriétaire...	1007
"      " Acte de vente définitif.....	1008 à 1011
"      " Enregistrement de cet acte.....	1010
"      " Effets de l'acte de vente.....	1013
"      " Si le terrain n'existe pas.....	1014
"      " Action pour faire annuler.....	1016
"      " S'ils n'appartiennent pas au contribuable.....	1015.7
"      " Prescription de l'action pour annuler.....	1515, 1019
"      " S'il y a eu informalités.....	1015.1
"      " Responsabilité des corporations.....	1015.3.4. 1019
"      " Si terrain annoncé par le shérif.....	1016 à 1018
"      " Contre qui doit être portée l'action pour annuler.	1019
"      " Cas de nullité de.....	1019
"      " Résiliation volontaire de.....	1020
"      " N'a pas lieu deux années consécutives du même terrain.....	1021